



Donnez-vous les moyens d'agir



Monsieur le Directeur Général
Direction Générale des Finances Publiques
Bâtiment Colbert - 139, rue de Bercy -
75572 PARIS Cedex 12

Paris le 17 septembre 2015

Monsieur le Directeur Général,

la note de service 2015/06/11146 du bureau RH1A datée du 14 août 2015 nous informe de précisions relatives au temps de travail des agents affectés dans les équipes départementales de renfort.

Dans cette note qui paraît au cœur de l'été et d'application quasi immédiate avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2015, l'administration vient, sans concertation préalable, bouleverser le quotidien de nombreux agents affectés dans ces structures.

La CFTC DGFIP ne conteste nullement le souci d'harmonisation de la gestion des personnels originaires des 2 ex-filières. Toutefois, il est regrettable que celle-ci s'accompagne de dispositions présentant un recul par rapport à l'existant.

Ainsi, l'option pour le régime du forfait horaire laissée aux seuls inspecteurs encadrant l'EDR est un revirement pratiqué sans annonce préalable.

Même si la gestion des horaires variables confiée aux services RH de la direction semble écarter tout souci quant à la difficulté faite aux agents EDR de poser leur récupérations, des inquiétudes subsistent quant à la gestion des EDR dans les services ayant opté pour une amplitude sur 4,5 jours, notamment en matière de sécurité dans les postes avec la gestion des codes d'alarme.

Parallèlement, la possibilité de l'affectation sur un autre poste pour la durée de la demi-journée de fermeture soulève des inquiétudes.

Par ailleurs, si le principe de la prise en compte du temps de trajet dans le temps de travail est intégré dans les nouvelles dispositions, il présente un caractère exceptionnel relevant quasiment du cas par cas.

Sur ces sujets qui soulèvent questions, la CFTC DGFIP vous demande à ce niveau la formalisation de règles objectives applicables partout et contrôlables.

Dans ce contexte et compte tenu de votre attachement à la qualité du dialogue social, la CFTC DGFIP vous demande de surseoir à l'application de cette note pour permettre l'engagement d'une réelle concertation sur l'ensemble des sujets qui touchent tout à la fois à la vie des agents et à l'organisation des Directions.

Recevez, Monsieur le Directeur Général, nos sincères salutations.

Le secrétaire Général
SN CFTC DGFIP
Rachid Azzoug

Le président
SN CFTC DGFIP
Luc Velter

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com